

PLANTES INVASIVES...KESAKO ?

Une plante invasive se caractérise par :

1. son origine **exotique**, elle a été introduite en dehors de son milieu naturel,
2. sa **capacité à se reproduire** sans intervention humaine,
3. sa faculté à **proliférer**,
4. ses **impacts négatifs** pouvant être environnementaux, économiques et/ou sanitaires.

Leurs pouvoirs de reproduction et de dissémination leur permettent de parcourir de grandes distances et de former de nouvelles populations.

INVASIVES & RÉGLEMENTATION

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une liste d'espèces exotiques envahissantes (EEE) – dites préoccupantes pour l'U.E. – est **soumise à une réglementation européenne**. Parmi les plantes listées, 9 sont invasives en région Centre-Val de Loire :

Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*), **Berce du Caucase** (*Heracleum mantegazzianum*), **Élodée de Nuttall** (*Elodea nuttallii*), **Éventail de Caroline** (*Cabomba carolianna*), **Hydrocotyle fausse renoncule** (*Hydrocotyle ranunculoides*), **Grand Lagarosiphon** (*Lagarosiphon major*), **Jussie à grandes fleurs** (*Ludwigia grandiflora*), **Jussie rampante** (*Ludwigia peploides*), **Myriophylle aquatique** (*Myriophyllum aquaticum*).

Elles sont interdites d'introduction, de mise en situation de se reproduire, de transport, de commercialisation, d'utilisation, d'échange, de détention et de libération dans l'environnement.

LES BONS GESTES À ADOPTER

Vous souhaitez acheter des plantes ?

- privilégiez des espèces locales, non invasives pour aménager vos jardins, bassins, berges et/ou aquariums.

Vous possédez déjà des plantes invasives ?

- éliminez-les si possible, sinon assurez-en le suivi. Vérifiez qu'elles ne s'échappent pas de votre jardin !
- pour les espèces à fleurs, taillez-les avant la période de montée en graine pour éviter la dispersion de l'espèce via les déchets et/ou le compost.

Vous videz votre aquarium ?

- enlevez les fragments de plantes, les faire sécher et les mettre à la poubelle (surtout pas dans le milieu naturel !) avant de vider l'eau dans les canalisations.

CONT@CTS

Pour vous aider à identifier une espèce, contactez le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) :

cbnbp-centre@developpement-durable.gouv.fr

Pour vous apporter des conseils de gestion et autres informations sur les plantes invasives en région Centre-Val de Loire, contactez le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Centre-Val de Loire : plantes_invasives@cen-centrevaldeloire.org

Pour réaliser des actions de sensibilisation à destination de publics non-professionnels, contactez France nature environnement Centre-Val de Loire (FNE Cvl) :

contact@fne-centrevaldeloire.org

RÉFÉRENCES

Cette plaquette a été réalisée par FNE Centre-Val de Loire dans le cadre du Groupe de travail plantes invasives (GTPI) Centre-Val de Loire avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la région Centre-Val de Loire.

Rédaction et mise en page : C. Le Moigne (FNE Cvl).

Relecture : J. Bourdeau-Garrel (FNE Cvl), F. Desmoulins (CBNBP), M. Trouvé (CEN Centre-Val de Loire) & les membres du GTPI.

Merci à : E. Branquart (AlterIAS).

Crédits photos : Claude Picoux, F. Desmoulins, GartenAkademie, James Lindsey at Ecology of Commanster, L. Boudin, Pixabay (couverture), P.Vahrameev, R. Dupré.

Impression : Kelprint - octobre 2017.



Cette plaquette vous a été distribuée par :

**Ne participez pas à leur dissémination.
Faites le choix de plantes non-invasives,
votre bassin en sera d'autant
plus joli !**

